



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 112790

## Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les Services de l'État à l'étranger présenté par MM. Éric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de regrouper les achats des établissements culturels à autonomie financière au niveau d'un pays ou d'une zone géographique. Aussi il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

## Texte de la réponse

La mise en place de SAFU (services administratifs et financiers unifiés) interministériels, après avoir été recommandée par l'audit conjoint des inspections des affaires étrangères et des finances, a été décidée par le CIMEE (comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger) du 25 juillet 2006. L'une des attributions assignées aux SAFU est la mutualisation de la fonction achat de tous les services de l'État présents dans un pays : passation des commandes et des marchés pour tous les biens, fournitures de bureau, contrats de service (gardiennage, entretien...). Les établissements à autonomie financière seront également concernés par cette mesure.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112790

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12827

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2092